

# LE TEMPS

OPINION

## Du nouveau contrat social

La Maison de Rousseau et de la littérature (MRL) ouvre enfin ses portes à Genève. Une vraie maison, pas une arcade; un centre de quatre étages voué au livre, à la pensée, à l'écriture, aux découvertes et aux rencontres. Elle prend place là où s'élevait l'immeuble qui a vu naître Rousseau en 1712. Bel hommage si l'on songe que, à quelques dizaines de mètres de là, sous les fenêtres exactement de mon bureau, les autorités ont fait brûler en 1762 le *Contrat social* et l'*Emile*. La réhabilitation de Jean-Jacques en 1791 est un leurre et est due à un vice de forme: il n'avait pas été entendu. Dans les faits, Genève l'a boudé jusqu'en 1835, année de l'inauguration, en l'île aux Barques (aujourd'hui Rousseau), d'une statue de l'écrivain qui reposait depuis quarante et un ans déjà au Panthéon.

Voilà donc que les mânes du citoyen Jean-Jacques parrainent un centre littéraire à 30 mètres du lieu de l'autodafé. Cette ironie incite à relire le *Contrat social* à la lumière du XXI<sup>e</sup> siècle.

Rousseau parle de gouvernance. Il réfléchissait au rapport qu'entretenaient les pouvoirs et le peuple et voulait que «justice et utilité ne se trouvent point divisées». Dans une époque marquée par des troubles sociaux, le *Contrat social* visait à démontrer que la Constitution genevoise correspondait au meilleur régime politique puisqu'elle garantissait les droits de tous les membres du corps social. C'est bien pour cela qu'il a été interdit par un pouvoir patricien au service de lui-même, inquiet de ses privilèges et peu enclin à partager la conception rousseauiste d'une égalité, sinon de naissance, du moins des droits.

Aujourd'hui, le gouvernement est pluraliste. La société est toujours agitée, c'est dans l'ADN de Genève. Cependant, l'accroissement des divisions, des



THIERRY APOTHÉLOZ  
CONSEILLER D'ÉTAT, GENÈVE

peurs et de la pauvreté entraînent une défiance croissante envers les institutions et des réflexes de repli. Trop de décisions d'intérêt commun sont frappées par des référendums d'intérêt sectoriel. La Cité de la musique en est un exemple. A-t-on jamais vu refuser pareil cadeau? A cette aune, Genève aurait refusé le Victoria Hall (offert par le mécène Barton), le Conservatoire de musique (Bartholoni), les parcs aux Eaux-Vives (Favre), le Grand Théâtre (Brunswick) et le musée voisin (Rath). Mais quittons la surface. La société est balayée par une lame de fond.

Rousseau nous dit que le droit du plus fort est incompatible avec l'intérêt général: «Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître.» La Constitution suisse nous dit que «la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres». Pour le bien de la cité, le pacte doit être rénové.

Une cité est une entité politique. La politique désigne ce qui est relatif à la gestion collective. Aristote plaçait la cité au-dessus de l'individu et appelait à «regarder évoluer les choses». Qu'aurait pensé Rousseau, aujourd'hui, de l'essor du numérique, de l'ubérisation, de l'accroissement des inégalités, de la mutation du secteur paysan, de la robotisation non seulement de la production mais aussi des services, de l'argent produit par la destruction des emplois plutôt que par le travail, de l'usure des couvertures sociales, du chômage et de l'allongement de

l'espérance de vie, ces défis communs de notre siècle?

Il importe de restaurer, pour les affronter, un véritable contrat social. Un pacte liant les gouvernants et la population. La défiance n'a pas cours. On vote, on élit et c'est un privilège. J'attends que l'on s'exprime partout, dans les quartiers, les communes, les entreprises et les associations, à la recherche de propositions et de solutions dans une écoute partagée, sans céder aux dogmes délavés et aux facilités des refus de principe. Aujourd'hui, on célèbre Rousseau. Le nouveau contrat social que j'appelle de mes vœux invite chacune et chacun à se préparer à un bouleversement profond des acquis et des routines. Rendre justice à Rousseau, c'est comprendre que la démocratie est faite pour progresser. ■

**Trop de décisions  
d'intérêt commun  
sont frappées  
par des  
référendums  
d'intérêt sectoriel**